

**2025/87 DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION
D'OCCUPATION DE LOCAUX MEUBLÉS PARTAGÉS AU SEIN DE LA
MAISON DE SANTÉ DE BÉGARD – RAYMOND Sara, épithésiste**

Le Maire de BÉGARD,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020/30 du 3 octobre 2023 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération n°2024/94 du 5 novembre 2024 fixant les tarifs et conditions de location des locaux de la maison de santé de Bégard ;

Vu la demande de location de Madame RAYMOND Sara, épithésiste ;

Considérant que la commune est propriétaire des locaux sis 2 rue Madeleine Brès à Bégard, destiné à accueillir des professionnels de santé et dénommés « Maison de Santé de Bégard » ;

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER la convention d'occupation de locaux meublés partagés ci-annexé d'une durée d'un an, tacitement reconductible, la durée totale de la convention ne pouvant, en tout état de cause excéder 5 ans, pour un espace locatif d'une surface utile globale de 34,74m², à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Article 2 : DE FIXER le loyer à 30€ la journée, charges comprises ;

Article 3 : DE FIXER le dépôt de garantie à 100€ ;

Article 4 : DE DIRE que Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable du Trésor sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

La transmission au contrôle de légalité le : 16/09/2025

L'accusé de réception le : 16/09/2025

La publicité sur le site internet, à compter du : **17 SEP. 2025**

Acte original consultable au secrétariat général

Mairie de Bégard

Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BEGARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Fait à Bégard, le 16
septembre 2025

Le Maire,
Vincent CLECH

